

L'Info- municipale



Projet de protection du chemin du Gros-Cap

Pages 6 à 8

En juin 2022, le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait un investissement de 5 M\$ pour la protection du chemin du Gros-Cap. Les travaux, financés à 100 % par le Cadre pour la prévention de sinistres, viendront sécuriser le tronçon routier menacé par l'érosion, secteur ciblé comme prioritaire par la Municipalité des Îles. Lire plus en pages 6 à 8.

**Situation d'urgence :
soyez prêts en tout temps!**

Page 11

**Capsule changements
climatiques**

Page 9

**Décisions
du conseil**
■ Page 3

**Hygiène
du milieu**
■ Page 14

**Loisir et
culture**
■ Page 15

**Avis
public**
■ Page 23

RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite
le respect et la
courtoisie, notre
personnel aussi.**



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité



460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1



www.muniles.ca



418 986-3100



communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
12 fois par an et est distribuée
gratuitement à tous les citoyens.
Elle est disponible en téléchargement
gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)

Décisions du conseil

Séances du 13 août 2024

COMMUNAUTÉ MARITIME

Autorisation de signature – Contrat de déneigement avec le MTMD – Secteurs de L'Île-du-Havre-Aubert et de Havre-aux-Maisons – Hiver 2024-2025

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) désire confier à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine le déneigement et le déglacage de tronçons sous sa juridiction dans les secteurs de L'Île-du-Havre-Aubert et du village de Havre-aux-Maisons. Puisque la Municipalité possède les ressources et l'expertise nécessaires pour fournir ces services et que le contrat échu doit faire l'objet d'un renouvellement pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le conseil conclut un contrat avec le MTMD au coût forfaitaire de 240 688 \$.

Réglementation municipale

Le conseil dépose les projets de règlement suivants et les avis de motion afférents :

- Projet de règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations;
- Projet de règlement n° CM-2024-10 sur la gestion contractuelle;
- Projet de règlement n° CM-2024-11 régissant les feux extérieurs sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
- Projet de règlement n° CM-2024-12 modifiant le règlement n° CM-2024-07 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023.

MUNICIPALITÉ

Autorisation de signature – Bail pour le service de garde éducatif en milieu communautaire et en entreprise – Chemin Ernest, Fatima

Considérant le manque criant de place en milieu de garde aux Îles-de-la-Madeleine et son incidence sur le recrutement et la rétention d'employés à la Municipalité, cette dernière a entrepris les démarches requises pour assurer l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu communautaire et en entreprise dans un local situé au 4, chemin Ernest, dans le village de Fatima. Le conseil autorise donc la greffière à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail avec mesdames Guylaine Bourgeois et Cynthia Bédard pour le service de garde éducatif en milieu communautaire et en entreprise dans le local sis à l'adresse mentionnée plus haut.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 17 juillet 2024

Le conseil approuve 4 demandes de dérogation mineure et en refuse une, et approuve un projet de construction qui fait l'objet d'une demande d'approbation de travaux dans le cadre des plans d'implantation et d'intégration architecturaux (PIIA) du secteur de Havre-aux-Maisons.

Autorisation de signature – Entente relative à la pose de panneaux promouvant la protection du territoire agricole – Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine

Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine a soumis une demande relativement à l'utilisation des terrains municipaux identifiés comme étant les lots 3 394 738, 5 654 683 et 6 386 793 en vue d'y installer des panneaux visant à promouvoir la protection du territoire agricole en tant qu'enjeu collectif et transversal. Le Bon goût frais des Îles étant un partenaire de longue date de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, et puisque ce projet sera implanté le long d'un sentier existant et ne requiert aucuns travaux de mise en place ou d'entretien de la part des équipes municipales, le conseil autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec Le Bon goût frais des Îles relativement à l'utilisation du sentier traversant les lots mentionnés.

Autorisation de signature – Entente tripartite entre Canot Kayak Québec, le Comité ZIP et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Route bleue de la section Gros-Cap – Village de Cap-aux-Meules

Dans le cadre des parcours de la Route bleue dédiés aux embarcations non motorisées, l'organisme Canot Kayak Québec, en collaboration avec le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, sollicite la Municipalité des Îles pour l'utilisation du lot constituant l'accès à la place située à proximité du poste de police de Cap-aux-Meules. La Route bleue vise à encourager l'activité nautique dans le cadre d'une pratique sécuritaire écoresponsable et à permettre la mise en valeur responsable et durable des cours d'eau et de leurs berges. Le conseil autorise la signature d'une entente tripartite avec les partenaires impliqués, donnant accès à la plage située à proximité du poste de police de Cap-aux-Meules.

Rapport et dépôt de propositions – Appel de propositions n° 487 – Gestion du comptoir-lunch du Centre multisport Desjardins

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire a procédé, le 26 avril dernier, au lancement d'un appel de propositions pour la gestion du comptoir-lunch du Centre multisport Desjardins. Une seule proposition a été reçue, soit celle de Gestions DAAR inc., donc le conseil lui octroie le contrat de gestion du comptoir-lunch pour un an, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, avec possibilité de renouvellement pour une période de deux ans, au prix de 200 \$ par mois, plus les taxes applicables.

Réglementation municipale

Le conseil dépose les projets de règlements suivants et les avis de motion afférents :

- Projet de règlement n° 2024-17 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et de certaines délégations;
- Projet de règlement n° 2024-18 sur la gestion contractuelle;
- Règlement n° 2024-19 modifiant le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Prochaines assemblées municipales le 10 septembre 2024, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 6 septembre 2024 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Informations en rafale

Taxes municipales

Date d'échéance pour le quatrième versement des taxes municipales : 26 août 2024.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Collecte d'informations

Patrimoine architectural des Îles

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, chaque municipalité régionale de comté (MRC), y compris la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, aura la mission d'établir, d'ici le 1^{er} avril 2026, un inventaire des immeubles architecturaux construits, minimalement, avant 1940.

La Municipalité des Îles a donc lancé une collecte d'informations auprès de la population. Avez-vous une histoire à raconter sur votre maison, sur celle de votre voisin ou sur une de votre canton?

Rendez-vous dans le recensement en ligne dans le Portail citoyen au <https://citoyen.muniles.ca/> et racontez-nous!



Erratum

L'Info-municipale de juillet

Une erreur s'est glissée dans L'Info-municipale de juillet, dans l'article « Et si on saluait toutes les personnes qui font le choix de s'établir dans notre communauté? ». Les photos d'Hector Javier Herrera Hernandez et de Hicham Ahmito ont été inversées. Voici donc les photos avec les bons noms.

Nous sommes désolés de l'erreur!



Hector Javier Herrera



Hicham Ahmito

Interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1^{er} mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel.

Notez que 3 plages permettent la circulation annuelle :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient recevoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



Appel à la prudence

Il fait particulièrement beau cet été et l'achalandage sur les belles plages de l'archipel est exceptionnel, de sorte que les stationnements sont souvent remplis. Lorsque cela arrive, évitez de vous stationner en bordure des routes : cela entraîne certains enjeux de sécurité publique. Il arrive en effet que les véhicules empiètent sur la route à un tel point qu'un véhicule d'urgence serait incapable de passer.

Merci de votre collaboration.



La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ouvre son milieu de garde éducatif

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a tenu, le vendredi 26 juillet dernier, un événement portes ouvertes destiné aux parents pour inaugurer un nouveau milieu de garde éducatif, qui accueille ses premiers petits bénéficiaires depuis le lundi 29 juillet dans ses locaux situés à la salle communautaire de Fatima.

En tout, ce seront 12 enfants qui profiteront d'un milieu de garde encadré où ils pourront tisser des liens entre eux et avec leurs éducatrices, le tout dans un local lumineux et adapté à leur âge. Sur ces 12 places qui s'ajoutent dans le milieu, 10 sont réservées aux employés municipaux (9 pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et 1 pour la Municipalité de Grosse-Île) et 2 aux familles de la communauté.

Face au manque de places en garderie, la Communauté maritime souhaite par ce projet offrir à ses employés et à la population une alternative qui facilitera le retour au travail des jeunes parents et qui permettra de maintenir les services aux citoyens. Elle souhaite également faciliter le recrutement de nouveaux employés et favoriser la rétention de son personnel, tout en lui permettant un équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Pour mener à terme le projet, la Communauté maritime des Îles a signé une entente avec les deux responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) qui ont été recrutées. L'organisation leur fournit ainsi un local et assure l'entretien ménager des locaux, alors que les RSGE ont la responsabilité d'offrir le service et d'en assurer la gestion. Ce projet est rendu possible grâce au financement du Fonds régions et ruralité - Volet 4, qui a permis l'aménagement du local et de la cour extérieure.



Sur la photo : Monica Poirier, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Cynthia Bédard et Guylaine Bourgeois, responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial, et Antonin Valiquette, maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime, dans les locaux qui accueillent le nouveau milieu de garde éducatif.

Semaine de la municipalité

Du 8 au 14 septembre prochains se tiendra la Semaine de la municipalité, une initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui permet chaque année de faire connaître l'apport des villes et des municipalités au bien-être de leurs communautés.

Soyez à l'affût des canaux de communication habituels de la Municipalité pour tout savoir des activités qui seront organisées pour l'occasion!

Logement à louer

HLM de Grande-Entrée situé au 405, route 199, Grande-Entrée

Logements 3 ½ pièces, pour personnes âgées

Le demandeur doit satisfaire aux critères d'admissibilité de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH).

Pour information, vous pouvez visiter le site Web omhilesdelamadeleine.com, ou contacter l'OMH au 418 937-2130 ou par courriel à omhiles@muniles.ca.



Projet de protection du chemin du Gros-Cap

En juin 2022, le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait un investissement de 5 M\$ pour la protection du chemin du Gros-Cap. Les travaux, financés à 100 % par le Cadre pour la prévention de sinistres, viendront sécuriser le tronçon routier menacé par l'érosion, secteur ciblé comme prioritaire par la Municipalité des Îles. En effet, le chemin du Gros-Cap constitue un axe routier important, et est l'unique voie d'accès pour plus de 70 propriétaires de lots, dont une cinquantaine de propriétaires de bâtiments. De plus, on retrouve une conduite d'eau potable et un exutoire provenant de la station d'épuration des eaux, sous l'infrastructure routière.

Analyse de risques

La zone considérée pour l'analyse de risque est celle comprise dans l'encadré, soit **entre le 339, chemin du Gros-Cap et L'Échouerie du Gros-Cap**.



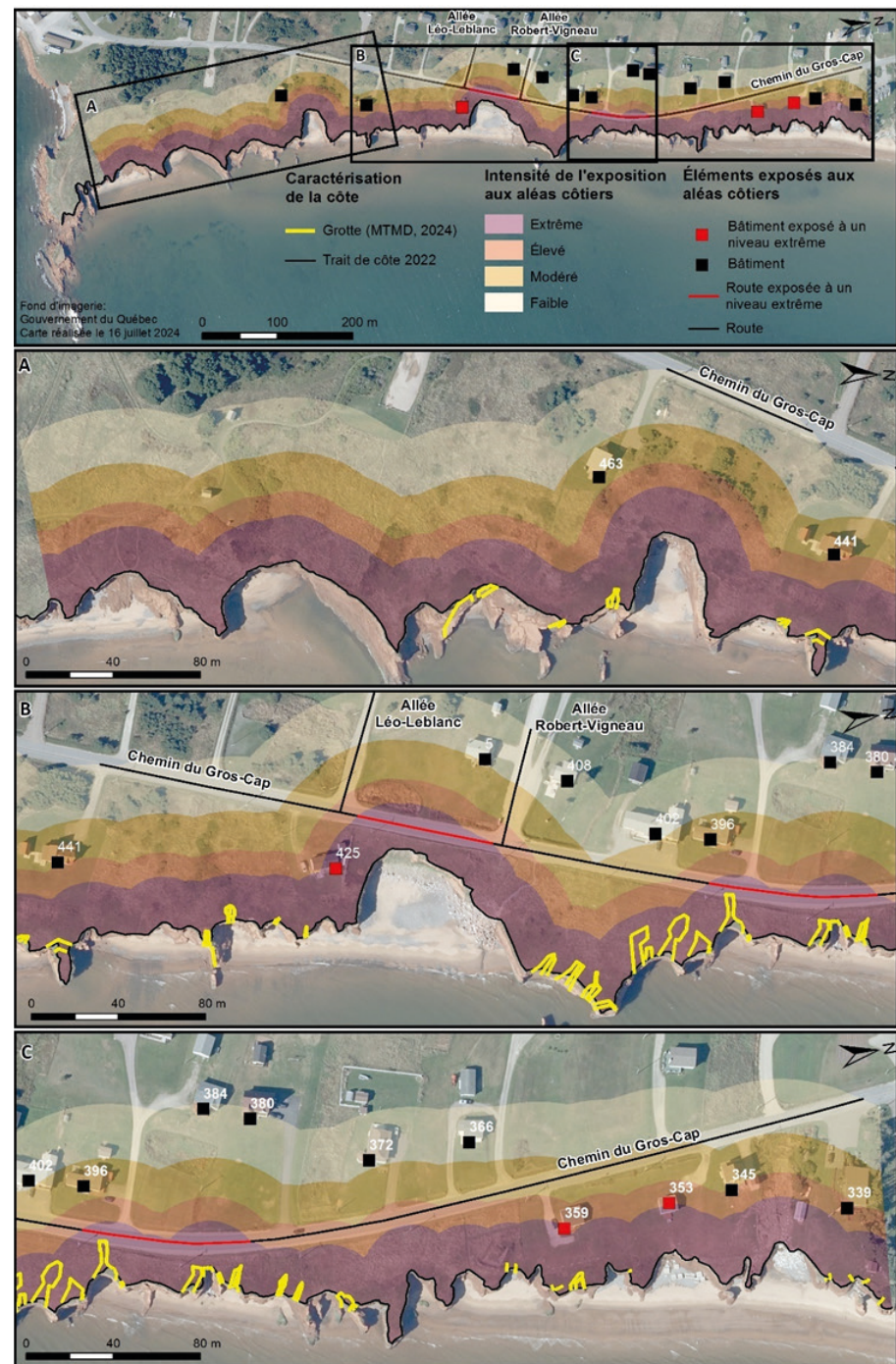
Source : Gouvernement du Québec (2022)



Une soixantaine de grottes sont dénombrées dans la zone d'étude. Afin d'analyser les risques liés à l'érosion, de déterminer les zones à protéger et de développer le concept du projet, le MSP a mandaté les experts en mécanique de roche de la Direction de la géotechnique et de la géologie à trois reprises pour faire l'inspection des grottes. Deux inspections ont eu lieu en 2023 et une, plus récemment, au printemps 2024.

Dans son analyse, le MSP considère **4 niveaux d'intensité** de l'exposition aux aléas côtiers :

- **extrême** (bande violette sur la figure ci-dessous);
- **élevé** (bande orange foncé);
- **modéré** (bande orange pâle);
- **faible** (bande jaunâtre).



Ces différents niveaux d'intensité sont calculés à partir du recul maximal enregistré pour la période 1963-2022 et de la profondeur maximale des grottes présentes sur le site d'étude. Avec ces données, le MSP détermine quelles portions de la route doivent être protégées à moyen terme, en prenant en compte la probabilité que l'érosion affecte potentiellement la route au cours des 30 prochaines années (zone extrême). Selon l'analyse de risques, deux tronçons de la route sont ainsi à risque et doivent être protégés (indiqués ci-dessus en rouge).

Recommandations du ministère

À la mi-juillet, le MSP a transmis ses recommandations à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et présenté le concept final proposé pour la sécurisation du tronçon routier considéré à risque extrême.

1. Réaliser des ouvrages de protection au niveau des sites d'intervention prioritaires;
2. Encourager la relocalisation préventive de trois résidences;
3. Réaliser une étude de faisabilité en vue de relocaliser la route à long terme.

Communications

Tous les propriétaires de résidences et de terrains du secteur inclus dans la zone d'étude (chemin du Gros-Cap, allées Robert-Vigneau et Léo-Leblanc) ont été convoqués à une séance d'information publique sur le projet, qui a eu lieu au cours du mois d'août. Ce fut l'occasion de présenter les résultats de l'analyse de risques, les recommandations du MSP, la nature des travaux projetés et les impacts que pourraient occasionner ceux-ci pour les propriétaires du secteur. Cette rencontre fut également l'occasion pour les propriétaires de transmettre leurs préoccupations et leurs questions vis-à-vis le projet. D'ailleurs, les citoyens sont invités à transmettre leurs préoccupations ou questions relatives à ces travaux du Service des infrastructures et du bureau de projets de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, au 418 986-3100, poste 252, ou à jsolomon@muniles.ca.

Concept proposé pour la protection de la route

Les travaux prévoient un riprap, c'est-à-dire un enrochement à pente très douce, dans l'échancrure en face de l'allée Robert-Vigneau (A) et un enrochement conventionnel devant la courbe du chemin (B). Du matériel granulaire local sera en partie utilisé, mais il sera nécessaire d'importer une certaine quantité de roches afin de respecter les paramètres de conception. La hauteur des ouvrages intègre les niveaux d'eau et de vagues atteints lors de la tempête Fiona, et ceux-ci sont conçus pour sécuriser la route pour les 30 prochaines années.

A : Riprap



B : Enrochement



Prochaines étapes

- **Août**
Rencontre des propriétaires du secteur pour les informer du projet
- **Semaine du 26 août**
Article dans L'Info-municipale distribuée dans toutes les boîtes postales des Îles
- **Septembre**
Lancement de l'appel d'offres pour les travaux
- **Septembre**
Présentation à la population du cadre d'intervention en érosion et en submersion côtières
- **Octobre**
Octroi du contrat pour les travaux de protection
- **Entre novembre et janvier**
Réalisation des travaux de protection

Questions / réponses

Est-ce que le projet va impacter mon compte de taxes?

Non. Les travaux sont financés à 100 % par le Cadre de prévention des sinistres du MSP, aucune contrepartie financière de la Municipalité n'est exigée.

Quels sont les impacts des travaux pour les résidents?

Puisqu'il s'agit d'un chantier de construction, la circulation pourrait être affectée ou se faire en alternance à certains moments. L'accès au chantier pour la machinerie se fera à partir de la route, par un chemin d'accès temporaire, et des matériaux pourraient être stockés sur des terrains non exploités à proximité des travaux. L'utilisation de la machinerie et des équipements se fera conformément aux exigences environnementales et dans le respect du Règlement municipal n° 2013-12 régissant le bruit pouvant causer nuisance sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Est-ce que mes activités côtières seront affectées?

Non. La zone n'est pas vraiment utilisée pour les activités récréatives en bord de mer. Toutefois, ceux qui pratiquent des activités en mer pourront continuer de les faire.

Quels sont les impacts anticipés pour l'environnement?

Selon la caractérisation écologique d'Activa Environnement, aucun milieu humide ne se trouve dans la zone des travaux. Bien que le secteur représente un habitat potentiel pour quelques espèces à statut particulier, aucune espèce n'y a été observée. Il est possible que les travaux génèrent des sédiments pouvant nuire à l'habitat du poisson ou empiètent sur celui-ci. Toutefois, les mesures de précaution requises seront

prises pour réduire les impacts au maximum et compenser si nécessaire.

Pourquoi le riprap et l'enrochement ont-ils été privilégiés?

Pour toutes les zones d'intervention, la recharge de plage en galets ne pouvait être envisagée sans nécessiter la mise en place d'épis aux extrémités des différentes zones. Le fait que les matériaux de recharge de plage doivent être importés de l'extérieur des Îles a également été pris en compte.

Le riprap a été privilégié pour la zone A parce qu'il était possible de mettre en place ce genre de protection à pente douce sans sortir de l'anse que constitue cette zone. Un autre avantage du riprap est la possibilité d'utiliser des pierres provenant des Îles. L'enrochement classique avait l'inconvénient de nécessiter l'importation de pierres de l'extérieur des Îles.

L'enrochement, qui a été retenu pour la zone B, était la seule solution qui permettait d'éviter d'empiéter au-delà des caps délimitant ces zones. Une solution en riprap aurait significativement fait augmenter les quantités de matériaux à mettre en œuvre et l'empiètement sur le milieu hydrique à ces endroits.

Quelle est la durée de vie prévue des ouvrages?

Les ouvrages seront conçus de manière à sécuriser la route pour les trente prochaines années en prenant en compte les impacts des changements climatiques.

Pourquoi le projet ne prévoit pas la protection des résidences au sud?

Les travaux sont financés par le Cadre de prévention des sinistres, lequel vise à assurer la sécurité des personnes et des biens pour une durée de 30 ans en prenant en compte les impacts des changements climatiques. Selon

l'analyse de risques effectuée par le MSP, les résidences au sud de la route sont exposées à une intensité variant de modérée à faible à l'érosion côtière et ne sont donc pas menacées, dans un horizon de 30 ans, par les aléas côtiers. Seul le tronçon de la route exposé à un niveau extrême fera l'objet d'une mise en œuvre de mesures de prévention cet automne.

Comment la stabilité des grottes qui s'avancent vers la route sera-t-elle assurée?

Lors des travaux, l'entrepreneur est tenu d'excaver des parois des grottes et de les remblayer. Le remplissage des cavernes se fait avec du tout-venant ou le roc excavé approuvé par le surveillant, de manière à combler la grotte. De plus, avec l'ouvrage devant, celle-ci ne sera plus en contact avec la mer.

Le ministère recommande le déplacement de la route à long terme. Est-ce que ma résidence devra être déplacée? Où passera le chemin?

Bien que nous comprenions que cette recommandation puisse susciter des préoccupations, il est trop tôt pour avancer quoi que ce soit. Une étude de faisabilité devra d'abord être effectuée afin de voir si le déplacement de la route est possible et le cas échéant, quel serait le tracé. Les citoyens seront assurément impliqués dans la démarche.

Pourquoi le chemin du Gros-Cap est-il prioritaire? Qu'en est-il de mon secteur?

Le financement de la protection du chemin du Gros-Cap est annoncé depuis 2022. Le secteur avait été ciblé comme prioritaire par la Municipalité il y a plusieurs années, étant donné l'érosion qui mettait à risque la route. Malheureusement, Gros-Cap n'est pas le seul et de nombreux autres secteurs des Îles-de-la-

Madeleine sont vulnérables à l'érosion et à la submersion côtières. Notre équipe a élaboré un Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières en 2023, afin de déterminer les sites les plus vulnérables. Une présentation à la population du Cadre d'intervention aura lieu cet automne.

Rehaussement de l'émissaire des étangs aérés de Cap-aux-Meules

Dans la continuité des travaux de protection du littoral de Cap-aux-Meules (recharge de plage en 2022 et riprap en 2024), la Municipalité informe la population que des travaux de rehaussement de l'émissaire des étangs aérés seront entrepris à l'automne 2024. Ce dernier sera rehaussé à 4,2 mètres au-dessus du niveau de la mer, afin d'intégrer les niveaux d'eau et de vagues atteints lors de la tempête Fiona et d'améliorer sa résilience face aux tempêtes. Les travaux devraient s'échelonner sur une semaine et entraveront une nouvelle fois la circulation sur le sentier du Littoral. La Municipalité demande le respect de la signalisation aux abords du chantier afin d'assurer la sécurité de tous. Des avis à la communauté seront diffusés à CFIM et sur la page Facebook de la Municipalité pour informer les utilisateurs lorsque les travaux s'amorceront. Restez à l'affût!



Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

Dossier énergie

La situation énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, différente de celle du Québec continental, rend encore plus pertinentes les questions concernant l'énergie des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'efficacité énergétique. Les GES contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre (ex. : CO₂, méthane). Bien que présents naturellement, ils sont en augmentation à cause de l'activité humaine et entrent en cause dans les changements climatiques.

L'énergie aux Îles-de-la-Madeleine

L'électricité produite dans l'archipel provient à 15 % de source éolienne et à 85 % d'une source non renouvelable et très émettrice de GES : une centrale thermique fonctionnant au mazout. En plus d'être coûteux, le rendement de ce type de centrale est seulement de 40 %. Cela signifie que pour 10 unités énergétiques de mazout consommé, seulement 4 unités d'électricité sont produites et 6 unités sont perdues en chaleur. Les bâtiments ayant un système de chauffage électrique standard (plinthe ou convecteur) présentent donc une moins grande efficacité dans ce contexte particulier aux Îles. Les thermopompes et les systèmes au mazout ou au propane sont 2 à 3 fois plus efficaces et donc moins émetteurs de GES. La thermopompe est généralement installée en complément au système de chauffage et offre la climatisation l'été.



La dépense énergétique d'une maison

La principale dépense en énergie d'une maison individuelle québécoise moyenne (illustration 1) est de loin le chauffage, avec 57 %. Le chauffage des bâtiments représente donc un potentiel intéressant pour améliorer son efficacité énergétique. Le principe de l'efficacité énergétique est de réduire au minimum les besoins en énergie puis de répondre à ces besoins de manière efficace et avec un faible impact sur l'environnement. Elle fait référence aux mesures d'économie d'énergie, à la consommation d'énergie et aux sources d'énergie utilisées.

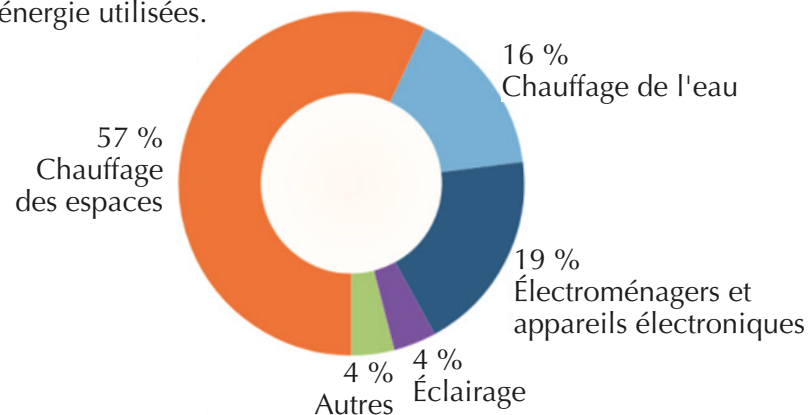


Illustration 1 : Répartition moyenne de la consommation d'énergie dans une habitation individuelle (Source : Hydro-Québec)

Quelques solutions écoénergétiques

Quelques pistes d'action permettent de réduire notre empreinte énergétique et de chauffer nos bâtiments de façon plus efficace. En optant pour une isolation et une étanchéité supérieures lors de travaux de construction ou de rénovation ou en améliorant l'isolation des murs, des fenêtres et de la toiture, on peut générer de grandes économies d'énergie et donc, d'importantes économies financières. Une bonne étanchéité jumelée à une bonne ventilation mécanique permet aussi de limiter les pertes de chaleur, en plus d'améliorer la qualité de l'air et le confort. Un geste simple pour améliorer l'efficacité énergétique est le choix de thermostats performants pour contrôler le système de chauffage. Il existe des modèles programmables, intelligents et même communicants par une application. Abaisser le chauffage de quelques degrés la nuit ou lors d'une absence de huit heures peut économiser jusqu'à 5 % des coûts de chauffage. Finalement, le choix d'un éclairage efficace (telles les DEL) et d'appareils ménagers et électroniques de plus faible consommation (ex. : certifié Energystar) réduit aussi notre empreinte énergétique et notre facture. En fin de compte, chaque petit geste compte pour réduire les GES et réduire les impacts des changements climatiques!



Des nouvelles du Plan climat



Préparons-nous face aux changements climatiques

Partout dans le monde, les effets des changements climatiques sont bien présents et les Îles-de-la-Madeleine sont aux premières loges de ces impacts, qui se font déjà sentir. Parmi les effets ressentis localement, on retrouve la hausse du niveau marin, la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes, l'augmentation des redoux hivernaux associés à des cycles de gel-dégel, la réduction du couvert de glace et la hausse des températures. Ces phénomènes ont des impacts importants, tels que l'érosion et de la submersion côtières, la détérioration plus rapide de sentiers et de routes, l'augmentation de la fréquence des dommages aux bâtiments et aux équipements, la modification d'habitats naturels, les changements à la biodiversité et l'arrivée de nouvelles espèces, etc. Loin de décroître, ces phénomènes risquent de se manifester de plus en plus au cours des prochaines années, d'où la nécessité de s'y préparer!

Démarrage de la démarche du Plan climat

Au cours des derniers mois, la Communauté maritime a entamé la démarche entourant le Plan climat, qui vise, entre autres, à mieux se préparer face aux changements climatiques. Elle a notamment procédé à l'embauche d'une conseillère en action climatique pour piloter le projet. De l'information sur la démarche et ce qui s'en vient à l'automne a été partagée avec les partenaires du milieu. De plus, un comité multiservices réunissant les services municipaux concernés par les changements climatiques sera formé au mois d'août et accompagnera l'élaboration du Plan climat. Au cours de l'automne, plusieurs activités d'information et de consultation auprès de la population et des partenaires du territoire auront lieu et se poursuivront tout au long de la démarche. Parmi ces activités, des cafés-rencontres sur le climat seront organisés en collaboration avec les organisatrices communautaires du territoire et du CISSS et permettront aux citoyens de discuter de leur vécu en lien avec les changements climatiques.

Qu'est-ce qu'un Plan climat

Le Plan climat est un document de planification qui vise à aider l'organisation municipale et la communauté à mieux se préparer face aux changements climatiques. Plus concrètement, la démarche du Plan climat permettra de dresser le portrait des risques climatiques ainsi que l'inventaire et le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle ciblera également des objectifs et des mesures à la fois en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation, soit de réduction de GES, ainsi que des mesures de soutien à la transition climatique.

Qu'est qu'une mesure d'adaptation et qu'est-ce qu'une mesure d'atténuation?

Une **mesure d'adaptation** correspond à une action qui contribue à réduire la vulnérabilité aux effets actuels ou attendus des changements climatiques, comme les tempêtes, la hausse du niveau marin, l'érosion et la submersion côtières (ex. : ouvrage de protection côtière, restauration de milieux dunaires, bâtiments sur pilotis).

Une **mesure d'atténuation** fait référence aux actions qui visent à réduire ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines (ex. : électrification des transports, décarbonation des bâtiments, transport actif).

Restez à l'affût, pour connaître les moyens de participer aux différentes activités d'information et de consultation à venir. Un suivi sur l'avancement du Plan climat sera diffusé tous les deux mois dans L'Info-municipale.

La démarche entourant le Plan climat est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et au soutien du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 et du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Situation d'urgence Soyez prêts en tout temps!

L'automne aux Îles amène souvent avec lui de grandes tempêtes, même si personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence tout au long de l'année : inondations, pannes de courant, vents violets, etc. C'est pourquoi il est important de se préparer en conséquence et de connaître les gestes à poser en cas de sinistre.

Préparez-vous

En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Il est donc important de vous préparer et d'élaborer un plan familial d'urgence.

- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours.
- Dressez une liste des coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, garderie, école, etc.).
- Faites le plan d'évacuation de votre maison, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre secteur en cas d'évacuation. Si c'est possible, prévoyez un deuxième trajet au cas où le premier serait impraticable.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuve d'achat, photos ou vidéos : conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile, au bureau par exemple.
- Communiquez avec votre assureur pour vérifier la couverture de votre assurance habitation pour savoir si vous êtes couverts pour les dommages causés par des catastrophes naturelles.

Que devrait contenir votre trousse d'urgence?

Votre trousse d'urgence devrait pouvoir vous permettre de subvenir à vos besoins de première nécessité pendant 3 jours en attendant les secours. Mettez-y :

- De l'eau potable (6 litres par personne);
- De la nourriture non périssable;
- Un ouvre-boîte manuel;
- Une radio à piles;
- Une lampe de poche ou lampe à manivelle;
- Un briquet ou des allumettes et des chandelles;
- Une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.).

Vérifiez le contenu de votre trousse chaque année et remplacez les piles, les réserves d'eau et les aliments au besoin.



Comment réagir face à la détresse d'une personne victime d'un sinistre?

Les catastrophes naturelles peuvent occasionner du stress, de l'anxiété ou de la détresse chez les personnes qui en sont directement victimes. Si vous connaissez quelqu'un qui se retrouve dans une situation difficile en lien avec un sinistre, voici quelques conseils concernant les attitudes et les comportements à adopter pour l'aider :

- Restez calme et adoptez une attitude chaleureuse, honnête et empathique;
- Écoutez la personne, laissez-la s'exprimer sur ses difficultés et écoutez ses besoins;
- Normalisez les émotions vécues (stress, anxiété, détresse, etc.);
- Validez les informations reçues et ce que la personne retient de la discussion;
- Suscitez l'espoir et l'optimisme, rassurez et donnez de l'information;
- Reconnaissez vos limites et celles de la personne. Référez aux bonnes personnes et respectez la confidentialité.

Les changements climatiques vous créent de l'anxiété? Vous vous sentez seul, déprimé ou submergé par les émotions? Vous ressentez de la détresse ou vous vous sentez démunis?

Les intervenants en psychosocial sont là pour vous!

Urgence psychosociale :
811 ou 418-986-2572
24 heures / 24

Soyez informés!

En situation d'urgence, la Municipalité des Îles communique avec les citoyens afin de leur transmettre toute l'information nécessaire (déclenchement des mesures d'urgence, distribution d'eau, évacuation...):



Écoutez la radio communautaire CFIM, le 92,7 FM pour obtenir un état de la situation régulier.



Consultez régulièrement la page Facebook et le site Internet de la Municipalité : toutes les informations importantes y seront diffusées dès que disponibles.



Abonnez-vous au système d'alertes dans le Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine pour recevoir des avis en temps réel, par courriel, texto ou appel automatisé. Vous pouvez également consulter tous les avis envoyés au citoyen.muniles.ca/.
*La procédure à suivre pour vous créer un compte se trouve à la page suivante.



Pour connaître l'état des routes, consultez le 511.



Pour des informations concernant les pannes d'électricité, référez-vous à Hydro-Québec et à Info-panne, en ligne ou par téléphone au 1 800 790-2424.

Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine Toujours au courant!

Le *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.

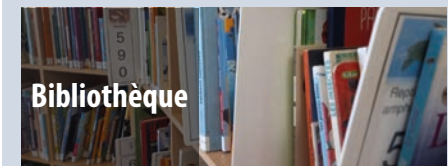
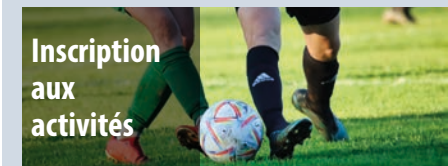
Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.
Attention! Si vous avez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.

Utilisez les services en ligne!



Des nouvelles de la Stratégie d'attraction des personnes **les Îles.**

Remise de bourses à la Fondation Madeli-Aide pour l'éducation

C'est le 5 août dernier que s'est tenue la cérémonie de remise des bourses 2024-2025 de la Fondation Madeli-Aide pour l'éducation à la Maison de la culture. La Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] et la Municipalité des Îles y étaient présentes, et sont heureuses de dévoiler les récipiendaires de leurs bourses accordées lors de cette édition.

La Municipalité des Îles a remis 3 bourses totalisant 5 500 \$ à Émilie Cyr, étudiante en aménagement de la faune au Cégep de Saint-Félicien, à Antony Mercier, étudiant en génie civil à l'Université Laval et à Françoise Boudreau, étudiante à la maîtrise en urbanisme à l'Université Laval.



Sur la photo : Anthony Mercier, Danielle Aucoin (représentant Françoise Boudreau) et Sharon Clavet, directrice générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Absente de la photo : Émilie Cyr. Crédit photo : Fondation Madeli-Aide.

Pour une quatrième année consécutive, la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] a remis la bourse « Retour aux Îles », soulignant des étudiantes qui ont fait le choix de revenir s'établir sur l'archipel après leurs études. L'équipe félicite chaleureusement Anne-Virginie Chevrier, étudiante en génie mécanique de marine, Juliette Cormier, étudiante en assistance technique en pharmacie, et Laurie Vigneau, étudiante en éducation spécialisée. Elles reçoivent chacune un montant de 4 000 \$.

La Stratégie d'attraction des personnes a pour mission de favoriser le retour et la rétention des jeunes Madelinots et Madeliniennes, qu'ils aient quitté les Îles pour poursuivre leur formation ou qu'ils reviennent après plusieurs années d'exil. Cette initiative contribue ainsi à la croissance démographique de l'archipel, tout en considérant les besoins de main-d'œuvre des entreprises et organismes du territoire. La Stratégie d'attraction des personnes propose donc des outils et des activités aux employeurs pour les appuyer dans leurs démarches de recrutement. Toutes ces actions montrent l'importance d'attirer des nouveaux résidents sur le territoire, qu'ils soient originaires d'ici ou non, en misant sur les Îles comme milieu de vie à l'année, mais aussi comme milieu de travail.

Rappelons que la Fondation Madeli-Aide a pour mission de promouvoir les études auprès des jeunes en remettant des bourses aux Madelinots et Madeliniennes qui doivent quitter les Îles pour poursuivre leur scolarité. La Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] et la Municipalité des Îles félicitent l'ensemble des lauréats 2024-2025 pour les efforts déployés dans leur réussite scolaire.

Récipiendaires de la bourse « Retour aux Îles »

Anne-Virginie Chevrier, étudiante en génie mécanique de marine

« J'ai choisi d'étudier en génie mécanique de marine parce que j'ai toujours été attirée par la mer. En parallèle, je cherchais un métier dynamique. Ce domaine représente pour moi la combinaison parfaite, où ma passion pour la mer et mon désir d'action professionnelle se rencontrent. La proximité de la nature est un aspect que j'apprécie énormément aux Îles. Il est facile de partir en kayak, marcher sur la plage, pêcher des palourdes et même aller en bateau. »



Juliette Cormier, étudiante en assistance technique en pharmacie

« Mon parcours est un bel exemple de persévérance scolaire, car malgré les embûches, j'ai tout de même réussi à me rendre là où je suis aujourd'hui. C'est un emploi étudiant à la pharmacie qui a confirmé mon choix. J'ai beaucoup aimé et j'ai décidé de m'inscrire au CFP de Fierbourg à Québec afin d'aller chercher mon diplôme. C'est près de ma famille que je veux revenir m'installer, bien que m'exiler pour aller étudier demeure une expérience de vie très enrichissante. »



Laurie Vigneau, étudiante en éducation spécialisée

« J'ai toujours aimé aider les autres et j'adore travailler avec les enfants. C'était donc une évidence pour moi de choisir l'éducation spécialisée. Durant mon parcours à l'extérieur des Îles, ce qui m'a le plus manqué, c'est ma famille et mes amis, les paysages, et le fait de toujours être proche de la mer et de la plage! »



Découvrez le portrait complet des boursières au www.etsilesiles.ca

Matières dangereuses

Comment s'en débarrasser de façon sécuritaire?

Les fusées de détresse : Il est strictement interdit de jeter les fusées de détresse dont la date de péremption est passée dans vos bacs à déchets, et elles ne sont pas acceptées au Centre de gestion des matières résiduelles, ni dans les casernes ou au poste de police. L'entreprise Sécurimer, située au 23, chemin des Gaudet, à L'Étang-du-Nord, accepte les fusées de détresse et les démantèle de façon sécuritaire avant de les jeter. C'est la seule entreprise aux Îles qui offre ce service. Il s'agit donc du seul endroit qui vous permet de bien vous départir de ces déchets hautement dangereux.

Les munitions : Les munitions ne sont pas acceptées à l'écocentre. Les détenteurs d'armes peuvent apporter leurs munitions gratuitement au bureau de la Sûreté du Québec.

Les déchets biomédicaux : Comme ce sont des déchets dangereux, ils doivent être rapportés dans les pharmacies ou à l'hôpital. Ils ne sont pas acceptés à l'écocentre.

L'amiante : Il s'agit d'une matière dangereuse pour la santé. Si vous avez des déchets contaminés par de l'amiante, merci de prévenir le poste de pesée avant votre visite. De cette façon, nos employés pourront respecter une procédure sécuritaire, sans frais supplémentaires pour vous.

Pour en savoir plus sur la bonne façon de jeter vos matières résiduelles dangereuses, rendez-vous au www.muniles.ca, sous les onglets Services aux citoyens, Matières résiduelles, Écocentre et points de dépôt et Matières refusées à l'écocentre.

Pourquoi l'écocentre du CGMR ferme lorsque de forts vents sont annoncés?

Puisque les usagers de l'écocentre du CGMR doivent trier les matériaux dans des conteneurs, il peut être dangereux d'y jeter des résidus lorsque les vents sont forts ou violents, en raison des risques d'envol de toutes ces matières.

Ainsi, lorsque les conditions météorologiques semblent se détériorer, l'écocentre du CGMR peut interrompre ses activités afin d'assurer la sécurité des usagers et des employés. Nous vous recommandons donc de consulter la page Facebook de la Municipalité et de vous abonner au système d'alertes du *Portail citoyen* pour recevoir des alertes lorsque des avis sont émis (la procédure pour se créer un compte se trouve en page 12), pour être informé des fermetures de l'écocentre.

Soyez prévoyant!

Horaire du CGMR

Le CGMR est ouvert :

- du mardi au samedi, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h
- le vendredi est réservé à la clientèle commerciale
- le samedi est réservé à la clientèle résidentielle

Avant de prendre la route, recouvrez votre chargement d'une toile ou d'un filet afin d'éviter que le contenu s'envole. Les matières doivent être triées avant leur dépôt dans les conteneurs appropriés.





Projet de construction du centre communautaire de Grande-Entrée

Une rencontre citoyenne constructive

Le 24 juillet dernier, les représentants municipaux, accompagnés de l'architecte Denis Clermont, ont présenté l'état d'avancement du projet de construction du centre communautaire de Grande-Entrée à la population du secteur. L'objectif de la rencontre était de valider les besoins de la communauté et de recueillir les questions et les commentaires à la suite de la présentation des plans préliminaires. Les commentaires reçus se sont par ailleurs avérés très constructifs!

Plus de 75 personnes ont pris part à la rencontre afin d'en apprendre davantage sur le bâtiment qui devrait remplacer l'actuel Capitole de l'Est et qui devrait être construit derrière l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur, sur la partie du terrain jusqu'ici utilisée pour les activités de balle-molle. D'une superficie d'environ 10 500 pieds carrés, le futur bâtiment comportera une salle pouvant accueillir 250 personnes ainsi que des espaces polyvalents qui permettront la tenue d'activités de proximité, de même que celles des organismes du village. Une cuisine, des espaces d'entreposage polyvalents et des bureaux municipaux viendront compléter l'aménagement intérieur du bâtiment.

Le projet de construction est présélectionné au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du gouvernement du Québec (PRACIM), pour un maximum de 4,25 M\$. La Municipalité souhaite combiner d'autres programmes pour soutenir financièrement la réalisation de ce centre communautaire, important pour les résidents de Grande-Entrée.

La Municipalité travaille maintenant avec les architectes et ingénieurs afin de peaufiner les détails des plans, pour ensuite préciser les estimations budgétaires du projet. Une fois cette étape terminée, le conseil municipal se prononcera sur la suite à donner à ce projet dont la construction pourrait débuter au printemps 2025 et se terminer en juillet 2026.

Rappelons que le Capitole de l'Est, qui faisait office de centre communautaire à Grande-Entrée, a été fermé (excepté la partie qui loge la Caisse des Ramées) en juillet 2022. Les services municipaux ont été relocalisés à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, alors que la salle du Club des 50 ans et plus sert temporairement de salle communautaire, pour un maximum de 75 personnes.

Le sentier du Littoral est rouvert

Après avoir été endommagé par l'érosion des berges et après avoir reçu une réfection majeure au printemps 2024 sur près de 550 mètres répartis sur 5 segments, le sentier du Littoral, qui longe les falaises de Cap-aux-Meules sur près de 2 kilomètres, est rouvert à la circulation depuis le début de juillet dernier.

La Municipalité a reçu un soutien financier de 266 000 \$ du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III du ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui encourage, entre autres, le transport actif. Le projet totalise un investissement d'environ 600 000 \$ pour encourager les gens à bouger et à profiter du plein air tout en admirant le paysage environnant.

En plus de la reconstruction des sections du sentier endommagées, les travaux ont permis de détourner le tracé autour du cimetière de façon à assurer une plus longue pérennité du sentier. De plus, la pente et la courbe derrière l'édifice Jos-Lebourdais ont été adoucies, des ponceaux ont été remplacés, des puisards ont été ajoutés pour recueillir les eaux de pluie et le talus derrière le bâtiment Cyrco a été stabilisé. Finalement, au bout du chemin Boudreau, un stationnement pour une dizaine de voitures a été aménagé et l'ancien pont de bois situé près des étangs aérés a été remplacé par un ponceau.

Les travaux sont une réalisation des Entreprises Larebel, tandis que les plans, devis et surveillance ont été complétés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). La Municipalité tient à remercier chaleureusement les propriétaires des terrains qui ont permis la réfection de ce sentier très populaire, ainsi l'ensemble des propriétaires qui permettent le passage du sentier du Littoral :

- Société québécoise des infrastructures
- Gouvernement du Québec
- Fabrique Saint-Pierre de La Vernière
- CISSS des Îles
- Gestion P. Chevarie inc.
- Roger Langford (Bar Le Débarris)
- G.A.D. Électronique inc.
- Regroupement des organismes communautaires des Îles (édifice Jos-Lebourdais)
- Gestion Pharma 3M inc. (pharmacie Proxim)
- Immeubles Decyreau inc. (Motel Boudreau)
- Télébec
- Caisse populaire Desjardins des Ramées
- Michel Leblanc (La Machine Shop)
- Le domaine J.B. inc.
- Irving
- Gouvernement du Québec
- Gestion C.T.M.A



Bilan du camp de jour 2024

L'été 2024 a été riche en aventures et en découvertes pour les 170 enfants de 5 à 12 ans qui ont participé au camp de jour estival, qui a pour mission d'offrir une variété d'activités conçues pour divertir et éduquer les participants, en plus de favoriser leur épanouissement.

Tout au long de l'été et grâce à une météo favorable, les enfants ont pu participer à une multitude d'activités, allant de la visite de la caserne des pompiers à celle du Musée de la Mer, en passant par des ateliers éducatifs avec Le Bon goût frais des Îles ou encore avec la venue de l'auteur Ugo Monticone. Du cirque, de la danse et quelques sorties à la plage se sont aussi inscrits à la programmation colorée de l'été.

Cette année encore, le camp de jour a pu compter sur une équipe d'animation et d'accompagnement dynamique et dévouée. Merci à tous ceux et celles qui ont permis aux jeunes de passer un bel été sécuritaire et amusant.

La Municipalité tient également à souligner la collaboration fructueuse avec les partenaires locaux, qui ont contribué à enrichir l'expérience des jeunes campeurs. Que ce soit par le biais de visites éducatives ou de la fourniture de matériel, leur soutien a été essentiel pour le succès du camp.



Un été qui fait des heureux sur La Grave

Une quarantaine d'activités culturelles proposées par la Municipalité des Îles ont été déployées sur le site patrimonial de La Grave entre le 4 juillet et le 16 août : animations musicales, balades, causeries, ateliers et autres ont, encore cet été, rencontré un grand succès. Plus de 1 100 spectateurs et participants de tous les âges ont eu l'occasion de passer un excellent moment en compagnie d'artistes, d'animateurs et de guides formidables. Merci à tous celles et ceux qui sont venus, et un merci spécial aux partenaires et collaborateurs qui ont contribué à cette réussite : le diffuseur Au Vieux Treuil, le Musée de la Mer, le Réseau Traditions vivantes des Îles, le propriétaire de l'ancien magasin Hector Hébert, Luc Lachapelle, sans oublier Denis Hébert et Raoul Cormier qui ont donné un coup de main à l'animatrice-coordonnatrice. Rendez-vous à l'été 2025!



18 Août 2024

Activités à venir

Fit Mix avec Swany Pequin

Samedis 24 et 31 août à 10 h
À la Place des gens de mer

Séances de fitness en extérieur : renforcement musculaire, pilates, entraînement fractionné : un vaste programme pour se faire du bien au corps et à la tête. Accessible à tous, pas de prérequis nécessaire, juste l'envie de s'amuser! Une collaboration de la Coopérative École Cindy Mae Danse.

Les lundis qui chantent

Lundi 9 septembre à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Chanter c'est bien connu, permet de se détendre tout en exprimant ses émotions. C'est aussi une bonne façon d'oublier le quotidien, de lâcher prise et d'évacuer le stress. S'adonner au chant permet aussi d'améliorer ou de maintenir sa mémoire et son attention. Que de bienfaits! Depuis toujours aux Îles on aime chanter. Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles juste pour le plaisir autour du piano.

Atelier d'initiation au yoga et à la méditation avec Dji Haché

Jeudi 11 septembre à 18 h
À la palestre du Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Participez à un atelier d'initiation au yoga et à la méditation animé par la yogini Dji Haché. Le yoga est une pratique physique et mentale qui combine des postures et des techniques de respiration.

Apportez une petite couverture ou serviette de plage ainsi qu'un coussin. Les blocs et le tapis de yoga sont suggérés, mais non obligatoires.

*Pour les 50 ans et plus, initiés et non-initiés

*Inscription obligatoire

Atelier d'écriture : « Le portrait par objets »

Samedi 28 septembre 2024, à 14 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

L'écrivaine Fanie Demeule animera un atelier d'écriture pour réaliser un portrait inusité d'une personne issue de notre collectivité.

Places limitées à 20 participants.
Inscriptions obligatoires au www.muniles.ca.



Viactive

Viactive est un programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésiologues et des spécialistes de l'activité physique. Il vise à améliorer la condition physique, la santé et le bien-être des participants en leur proposant des exercices adaptés à leurs besoins et à leurs capacités via des séances d'exercices de groupe au son d'une musique entraînante.

Horaire de l'automne :

- À Grande-Entrée : Les lundis à 10 h 30 à compter du 30 septembre, à la salle des 50 ans et plus de Grande-Entrée avec Mona Vigneau
- À Havre-aux-Maisons : Les lundis à 13 h 30 à compter du 30 septembre, à la Maison de la culture avec Diane Cummings
- À L'Île-du-Havre-Aubert : Les mardis à 10 h 30 à compter du 17 septembre, au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert avec Marie-Berthe Lebel et Brigitte Bourgeois et les jeudis à 10 h 30 à compter du 19 septembre, au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert avec Mireille Vigneau
- À L'Étang-du-Nord : Les mercredis à 13 h 30 à compter du 11 septembre, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord avec Denise Boulay
- À Fatima : Les jeudis à 13 h 30 à compter du 12 septembre, à la salle communautaire de Fatima avec Diane Poirier

*Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'activités Viactive au cours de la semaine du 22 septembre, à l'exception du Grand-rendez-vous Viactive (détails plus bas).

Le passage aux Îles de Nola Mercier permet d'offrir trois rendez-vous spéciaux :

Gymnastique sensorielle

Mardi 24 septembre à 15 h 30
À la salle L'Étoile du Parc de Gros-Cap, à l'extérieur ou à l'intérieur selon la météo

Vivez l'expérience de la lenteur afin d'enrichir votre conscience corporelle via la gymnastique sensorielle et une méditation guidée. Apprenez à concentrer votre attention, à ressentir le vent, la mer et l'air tout en étant à la fois en mouvement avec ce qu'il y a sous vos pieds et l'environnement qui vous entoure.

Grand rendez-vous Viactive

Mercredi 25 septembre à 13 h 30
Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

Grand rassemblement ouvert à tous et à toutes, dont ceux et celles qui n'ont jamais expérimenté les exercices de Viactive.

Formation Viactive

Jeudi 26 septembre à 13 h
Au Salon VIP du Centre multisport Desjardins

Vous aimeriez animer des activités Viactive? Cette formation s'adresse aux personnes intéressées à développer les compétences nécessaires à l'animation de groupes dans le cadre des activités Viactive. Pour vous inscrire, contactez Nola Mercier, agente de promotion de la santé au CISSS de le Gaspésie et des Îles : nola.mercier.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca ou 418 368-4019.

S P O R T S

Contes pour enfants avec une conteuse de la Martinique

Une activité pour enfants présentée en collaboration avec Contes en Îles.

Samedi 5 octobre 2024, à 10 h 30

À la Maison de la culture

Marie-Georges Giboyau, originaire de la Martinique, racontera des contes variés, incluant des histoires des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, de Bagdad, ainsi que celles transmises par son grand-père, Papa Fofo.



Causerie contée par Clara Dugas de la Nouvelle-Écosse

En collaboration avec Contes en Îles

Mardi 1^{er} octobre 2024, à 18 h 30

À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Clara Dugas animera une causerie contée sur la transmission du patrimoine vivant, entre mères et filles. De la parole à la chanson, jusqu'aux gestes!



Centre multisport Desjardins

La patinoire Desjardins ouvrira le 16 septembre 2024, marquant le début de la saison régulière. Pour la saison 2024-2025, le Centre multisport proposera deux types de patinage :

- **Patinage autonome** : Les utilisateurs doivent patiner seuls, sans assistance d'adultes, ni poussettes, ni supports.
- **Patinage pour tous** : Les poussettes et les supports d'apprentissage sont autorisés.

Les réservations se font au 418 986-3100, poste 125, du lundi au jeudi. Pour les informations pendant la fin de semaine, veuillez contacter le poste 141.

Forfait fête

Vous organisez une fête? Profitez de notre forfait spécial, comprenant 50 minutes de glace et la location du Salon VIP Lédé Sport Honda pour une heure et demie, avant ou après votre session de glace.

Prix : 185 \$

Horaire : Les samedis, de 18 h à 18 h 50 pour la glace.

Les réservations seront possibles à partir du 16 septembre et le forfait est disponible jusqu'au 31 octobre.

Heures d'ouverture du Centre multisport Desjardins

Du 26 août au 16 septembre :

- Lundi au vendredi : 8 h à 20 h
- Samedi et dimanche : 8 h à 18 h

À partir du 16 septembre :

- Lundi au vendredi : 7 h à 23 h
- Samedi : 7 h à 21 h
- Dimanche 7 h à 22 h

Parcours À l'abri de la tempête

Envie de courir ou de marcher tout en restant loin des intempéries? Pensez à aller sur le Parcours À l'abri de la tempête situé au Centre multisport Desjardins! Apportez vos souliers d'intérieur et profitez d'un moment pour vous entraîner.

Le parcours est accessible pendant les heures d'ouverture du Centre multisport Desjardins.

Gymnases

Les gymnases des écoles Saint-Pierre, Centrale et Aux Iris seront disponibles pour les locations à partir du 16 septembre. Les fêtes d'enfants seront priorisées à l'école Centrale, qui dispose de plus d'équipements adaptés à cet usage.

La tarification pour les locations de gymnases est disponible au www.muniles.ca, sous les onglets *Loisirs et culture*, *Centre multisport Desjardins* et *Tarification*.

Veuillez noter que le temps alloué pour les locations inclut le montage et le démontage de l'espace. Il est important de respecter ces horaires pour ne pas perturber les réservations suivantes et faciliter le travail des responsables des gymnases.

Les réservations pourront être effectuées à partir du 9 septembre en ligne, sur la plateforme Voilà, au www.muniles.ca.

Travaux à la Piscine régionale

Des travaux de réfection importants sont en cours à la piscine régionale (toiture et ventilation). Ces travaux retarderont quelque peu le début des activités en piscine. Nous vous tiendrons au courant dès que possible sur le début de la prochaine session d'activités.

20 Août 2024

BIBLIOTHÈQUE

Des livres audio

Des nouveaux titres sont régulièrement ajoutés à la collection numérique de la Bibliothèque Jean-Lapierre. Depuis la mi-août, celle-ci contient quelques livres audios pour enfants et pour adultes. Selon la popularité de ces livres à écouter, d'autres s'ajouteront au fil des mois. Vous avez des suggestions de titres numériques ou audio à nous faire? Utilisez votre compte d'abonné sur le site bibliothequedesiles.ca pour les transmettre ou écrivez à bibliodesiles@muniles.ca.



Livraison à domicile

Il est difficile pour vous de vous déplacer à la bibliothèque pour venir choisir des livres, magazines ou casse-têtes? Saviez-vous que nous offrons un service de livraison à la mairie ou même à domicile? Pour en savoir davantage ou pour manifester votre intérêt, communiquez avec Gabriel Rioux au 418 986-3100, poste 351.

Les jeunes du camp de jour en visite à la bibliothèque

Cet été, tous les groupes du camp de jour sont venus tour à tour à la Bibliothèque Jean-Lapierre. L'équipe avait installé des stations d'activités pour tous les goûts : salle dédiée aux jeux de société, espace confortable pour lire, coin pour écrire et dessiner, table pour faire des casse-têtes, tapis, poufs et musique pour la détente... Ravis de passer de bons moments à la bibliothèque avec leurs amis, les enfants ont promis de revenir avec leurs familles.



C'est le temps du grand ménage à la Bibliothèque Jean-Lapierre

La succursale centrale de la bibliothèque sera exceptionnellement fermée du 8 au 22 septembre afin de permettre à l'équipe sanitaire de faire le cirage des planchers et un grand ménage des lieux. Durant ces deux semaines, vous pourrez déposer vos livres dans les chutes à livres accessibles en tout temps (Maison de la culture et mairie). Nous vous invitons à profiter de ces deux semaines pour visiter et utiliser les points de service :

Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

(Centre multifonctionnel)

Nouvel horaire en vigueur à partir du 9 septembre

- Mardi 13 h à 19 h
- Jeudi 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi 10 h à 13 h

Information : 418 986-3100, poste 322

Bibliothèque du point de service de Grande-Entrée

(École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

- Mardi 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi 18 h 30 à 20 h 30

Informaiton : 418 986-3100, poste 362

À noter que la bibliothèque sera fermée à la fête du Travail.

Information : www.bibliothequedesiles.ca



Bénévoles recherchés

Vous avez du temps libre et vous aimeriez faire partie de la dynamique équipe de bénévoles de la Bibliothèque Jean-Lapierre? Nous sommes à la recherche de personnes souriantes qui aiment les livres, qui ont de l'expérience en service à la clientèle et des aptitudes en informatique. Ça vous intéresse? Contactez Marie Aubin au 418 986-3100, poste 127 ou à l'adresse maubin@muniles.ca.

Inauguration de nouveaux espaces communautaires extérieurs

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé à l'inauguration officielle de deux aires communautaires, soit le parc de Havre-aux-Maisons et celui de Cap-aux-Meules.

Dotés d'aires de jeux et de détente, de modules ou d'équipements divers, ces espaces extérieurs de proximité ont été élaborés selon des concepts qui s'inscrivent dans le Plan directeur des espaces récréatifs extérieurs adopté en mars 2021 par la Municipalité des Îles, en fonction de la vocation des pôles villageois définie au document. Ces espaces offrent aux citoyens et aux familles des lieux de rencontre intergénérationnelle, des lieux de socialisation qui répondent aux besoins des plus petits comme des plus grands.

Soulignons que ces deux initiatives sont rendues possibles grâce au soutien de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), qui les a financées en vertu du Fonds canadien de revitalisation des communautés. DEC a accordé à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine une contribution financière non remboursable de 750 000 \$.

Notons finalement l'implication du Comité des loisirs de Havre-aux-Maisons qui, en plus d'un investissement financier de quelque 44 000 \$, a participé activement à la conception du projet du parc de Havre-aux-Maisons, ainsi que la collaboration du Club des 50 ans et plus de Cap-aux-Meules pour son implication dans le parc intergénérationnelle du village



Havre-aux-Maisons



Cap-aux-Meules



Soutenir les activités de loisir jeunesse

La Municipalité des Îles est fière de remettre un montant totalisant près de 70 000 \$ à des organismes locaux qui œuvrent dans le domaine du loisir. Cette contribution financière a pour objectif de diminuer le coût d'inscription aux activités jeunesse, afin de les rendre plus accessibles et de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'un grand éventail d'activités de loisir.

Voici les organismes bénéficiaires de cette contribution financière :

- Coopérative École Cindy Mae Danse : 8 260 \$
- Club de patinage artistique des Îles : 7 630 \$
- Club de patinage artistique l'Ancre : 9 240 \$
- Dojo : 3 430 \$
- Association de hockey mineur des Îles et MAGH : 18 970 \$
- Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine : 6 580 \$
- Club de natation CÉNIM : 7 000 \$
- École de cirque des Îles : 8 820 \$

La Municipalité des Îles souhaite remercier sincèrement ces organismes qui offrent des activités aux jeunes Madelinots et Madeliniennes. Vous contribuez grandement à leur développement et à leur épanouissement, et êtes une belle richesse pour la communauté.



Élection partielle

Une élection partielle aura lieu pour le poste de conseiller du village de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée. À cet effet, les dates importantes à retenir sont les suivantes :

Dates à retenir :

- 1^{er} septembre de midi à 20 h : jour de vote par anticipation
- 8 septembre de 10 h à 20 h : jour du scrutin

Les bureaux de vote seront situés à la salle communautaire de Cap-aux-Meules, au 460, chemin Principal. La liste officielle des candidats pour cette élection partielle est la suivante :

- Daniel Jomphe
- Georges Painchaud
- Jacky Poirier

Les humains derrière la Municipalité des Îles

Valérie Cyr, pompière volontaire

En gros, en quoi consiste ton travail?

En tant que pompière, mon rôle consiste à exécuter des manœuvres de lutte contre les incendies de toutes sortes, intervenir sur des accidents de la route, effectuer des sauvetages terrestres et nautiques. Même si dans le titre on y entend «volontaire», quand un appel entre, je ne me pose jamais la question si j'y vais ou non, dans la mesure du possible je répons présente, peu importe l'heure que ça sonne, on a besoin j'y vais! En plus des travaux de caserne qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien du matériel, je participe régulièrement à des pratiques et formations pour maintenir un bon niveau de compétences des acquis.



Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton travail? Je trouve que c'est un métier valorisant qui permet de venir en aide à la population. J'aime bien aussi la montée d'adrénaline que cela me procure lorsque je reçois un appel et que je pars en intervention.

Pourquoi as-tu choisi de travailler à la Municipalité des Îles? Je voulais m'impliquer au sein de la communauté. Mon affectation principale est à la caserne 54, de l'Est des Îles et je trouvais que de devenir pompière dans mon coin était un bon moyen de faire une différence.

Qu'est-ce qui t'a marquée à ton arrivée à la Municipalité? J'apprécie le travail d'équipe, le sentiment d'appartenance.

Pourquoi as-tu choisi de vivre aux Îles? Je suis une fille de plein air et ici, avec la mer et l'air salin, c'est parfait. J'aime le mode de vie d'ici. C'est le meilleur endroit pour élever les enfants dans le calme et les merveilleux paysages. Quelle chance d'y vivre!

Est-ce difficile de concilier cet engagement de pompier avec ta vie familiale et professionnelle? Ce n'est pas toujours facile de concilier mon travail de pompière, mon travail principal au CISSS des Îles comme éducatrice spécialisée et la famille. Je fais mon possible pour organiser ce qui est prévisible, les pratiques, les travaux planifiés en caserne et les formations. Pour les appels d'urgence, je dois souvent mettre en marche un plan b. Étant donné que mon conjoint et moi sommes tous les deux pompiers, nous devons souvent solliciter les enfants plus vieux de la famille pour garder leur petit frère. C'est toute une logistique, mais avec de la volonté et de la structure on y arrive! Chez nous, quand ça l'alarme sonne, chacun a son rôle à jouer!

Vous aussi, vous voulez travailler au centre de l'action?

Pour en savoir plus sur les emplois disponibles et pour déposer votre candidature, rendez-vous dans la section **Emplois** au www.muniles.ca.



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 10 septembre 2024, conformément aux dispositions du Règlement no 2010 13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 183, chemin des Gaudet, dans le village de L'Étang du Nord, ont constaté, à la lecture d'un certificat de localisation préparé par une arpenteuse-géomètre, que le bâtiment principal est situé trop près de la limite nord de la propriété.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment principal résidentiel à 3,8 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 4 mètres.

1.2 Les propriétaires de la résidence sise au 765, chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang du Nord, souhaite procéder à des travaux d'agrandissement d'une superficie de 29 mètres carrés au bâtiment principal. Or, cet agrandissement ne respecte pas la superficie autorisée puisque l'implantation actuelle du bâtiment principal est dérogatoire, mais protégée par droit acquis, et que tout agrandissement est limité à 50 % de la superficie existante lors de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme le projet d'agrandissement du bâtiment principal d'une superficie de 29 mètres carrés, alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 11,8 mètres carrés.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 10 septembre 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 23 août 2024

Alexandra Vigneau, greffière

Journées du patrimoine religieux

Les Journées du patrimoine religieux sont un événement annuel coordonné par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Elles visent à accroître la visibilité du patrimoine religieux des régions pour sensibiliser la population à son importance, à sa richesse et à sa diversité. La Municipalité des Îles, en collaboration avec les fabriques participantes, vous invite à participer au circuit d'activités gratuites qu'elle organise pour l'occasion :

Vendredi 6 septembre 17 h, à l'église St-Luke de Cap-aux-Meules

Gabrielle Leblanc (Musée de la Mer) présente un panorama du patrimoine bâti des églises des Îles-de-la-Madeleine ainsi que le développement des paroisses sur le territoire.

Vendredi 6 septembre 19 h, à l'église Immaculée Conception de Pointe-aux-Loups

L'ensemble vocal « Les enfants de Cœur », initié par Mireille Vachon avec Yolande Painchaud à la direction musicale, offre un répertoire mariant les styles musicaux et les rythmes de différentes origines culturelles.

Samedi 7 septembre 9 h 30, à l'église All Saints Memorial Church de L'Île-d'Entrée

Olivier Renaud présente des mélodies avec le Nyckelharpa, un instrument ancien à seize cordes de tradition scandinave.

Samedi 7 septembre 11 h, à l'église Sacré-Cœur de Grande-Entrée

Danielle Martineau anime une activité de médiation en chansons, danses et jeux traditionnels, destinée aux familles et aux adultes au cœur d'enfant.

Samedi 7 septembre, 14 h, à l'église Saint-Pierre-de-La Vernière

Alexandra Dion-Fortin propose une déambulation poético-dessinée où le regard se pose sur les détails de cette architecture patrimoniale (apportez ce qu'il vous faut pour dessiner).

Dimanche 8 septembre, 11 h, à l'église Saint-François-Xavier de Bassin

François-Guillaume Leblanc (du collectif Foutiyayaï) nous guide dans une visite clownesque de ce lieu historique pour le découvrir sous un angle nouveau.

Dimanche 8 septembre, 14 h, à l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Fatima

Les marguillers animent une causerie sur l'histoire de cette coquette église. Cette activité est accompagnée de chants avec René (chansonnier).

Dimanche 8 septembre, 17 h, à l'église Sainte-Madeleine de Havre-aux-Maisons

Pour clore la programmation, on vous propose un moment de musique instrumentale à deux accordéons avec Robert Aucoin et Alain Turbide.

Sur une formule flexible, à votre rythme, profitez aussi des visites libres des églises pour découvrir ou redécouvrir la richesse du patrimoine religieux de l'archipel.

Ce programme d'activités est rendu possible grâce au soutien de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et du ministère de la Culture et des Communications via l'entente de développement culturel.